SOS Deepfake

Mandat de signalement

Je soussigné(e) _____ (prénom, nom), _____ (fonction), agissant au nom et pour le compte de _____ (dénomination sociale, forme), immatriculée sous le numéro _____ (SIREN), dont le siège est situé _____ (ci-après « la Société »), déclare que la Société est titulaire des droits sur les signes listés en annexe 1 : marques, nom commercial, logos, noms de domaine et comptes officiels.

La Société donne mandat à Léo Allouche EI, exerçant sous le nom commercial SOS Deepfake (SIRET 840 047 997 00019), pour la durée de son abonnement :

1. de rechercher en ligne, dans les espaces accessibles au public, les contenus, comptes, publicités, sites et noms de domaine qui imitent ces signes ou les utilisent sans autorisation ;
2. de signaler ces contenus, au nom de la Société, aux plateformes, hébergeurs, bureaux d'enregistrement, moteurs de recherche et services de blocage, en joignant les justificatifs fournis par la Société (annexe 2) ;
3. de relancer ces destinataires et d'utiliser les voies de recours internes qu'ils proposent, y compris celles prévues par le règlement (UE) 2022/2065 sur les services numériques.

Ce mandat ne comprend aucune représentation en justice, aucune mise en demeure, aucun conseil juridique et aucun contact avec les auteurs des contenus.

SOS Deepfake vérifie chaque contenu avant de le signaler et ne signale jamais les comptes et sites officiels listés en annexe 1. La Société garantit qu'elle détient les droits invoqués et que les informations transmises sont exactes. Elle informe SOS Deepfake de tout revendeur ou usage autorisé.

Le mandat prend fin avec l'abonnement, ou plus tôt sur simple e-mail de la Société à contact@sosdeepfake.com.

Fait à _____, le _____.

Signature et cachet de la Société

Annexe 1 : signes protégés, comptes et sites officiels, revendeurs autorisés

Marques (avec leur numéro d'enregistrement s'il existe), nom commercial, logos, noms de domaine, comptes officiels sur chaque plateforme, revendeurs et usages autorisés.

Annexe 2 : justificatifs

- Extrait Kbis de moins de 3 mois ;
- certificat d'enregistrement de marque (INPI, EUIPO ou OMPI) s'il existe ;
- preuve des droits sur le logo.